

ESPAGNE

Date des élections: 15 juin 1977

But de la consultation

Election de tous les membres élus du Parlement bicaméral récemment établi.

Caractéristiques du Parlement

Conformément aux dispositions de la Loi sur la réforme politique (1976) *, le Parlement bicaméral de l'Espagne, les *Cortes*, se compose du Congrès des Députés et du Sénat.

Le Congrès des Députés comprend 350 membres élus pour 4 ans à raison de trois au moins pour chacune des 50 provinces et d'un député supplémentaire pour 175 000 habitants.

Le Sénat se compose de 207 membres élus pour 4 ans et de 41 membres nommés par le Roi. Les sénateurs élus — à raison de quatre par province, en général — sont choisis au suffrage universel parmi des candidats désignés à titre individuel par des associations et des fédérations dûment enregistrées, des coalitions entre celles-ci ou des groupements d'électeurs. Quant aux sénateurs nommés, le Roi peut en choisir 25 au maximum parmi des personnes qui se sont distinguées dans les domaines culturel, du travail, politique, ou militaire, tandis que 20 sénateurs au maximum sont choisis par différentes institutions professionnelles et éducatives parmi leurs membres.

Système électoral

Est électeur des membres des *Cortes*, et éligible à ces mêmes *Cortes*, tout citoyen espagnol âgé de 21 ans révolus. Les membres du Gouvernement, les membres des forces armées et les hauts fonctionnaires de l'Administration et des syndicats ne sont pas autorisés à se présenter à ces élections aux *Cortes* à moins qu'ils n'aient démissionné de leurs postes dans les huit jours suivant l'annonce de la date des élections.

Les députés sont élus au scrutin de liste, sans panachage, selon un système de représentation proportionnelle; le nombre de sièges de députés attribué à chaque province est fonction de sa population, avec cependant un nombre de

* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 18.

sièges minimum par province. Chaque électeur choisit une liste parmi celles qui lui sont proposées dans sa circonscription (province). Les sénateurs élus sont choisis au scrutin majoritaire, chaque électeur pouvant voter pour trois candidats au maximum figurant sur l'une des listes; dans la plupart des circonscriptions, les quatre candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages sont déclarés élus sénateurs.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

La date des élections de juin a été rendue publique par le Gouvernement le 15 avril 1977. Pour la première fois depuis 1936, les électeurs avaient à se prononcer sur les candidats d'un large éventail de partis politiques.

Plus de 6000 candidats et 156 formations politiques ont participé à la campagne électorale qui a duré trois semaines. Les principaux partis se présentaient sous la forme de 10 coalitions nationales et de 12 alliances régionales. Les formations les plus importantes — de la droite à la gauche — étaient l'Alliance populaire, l'Union du Centre démocratique, coalition de centre droite à la tête de laquelle se trouvait le Premier Ministre sortant, Adolfo Suarez, la Fédération chrétienne démocrate, l'Unité socialiste (PSP et FPS), le Parti socialiste ouvrier espagnol et le Parti communiste espagnol. Neuf partis ou coalitions présentaient des candidats dans plus de la moitié des circonscriptions (provinces). Les principaux thèmes ayant dominé la campagne ont été les questions économiques (taux de chômage et d'inflation élevés) et celles relatives à l'autonomie régionale, notamment à propos des provinces basques et de la Catalogne.

Le jour du scrutin, l'Union du Centre démocratique (UCD) — formation groupant 15 partis centristes — et le Parti socialiste ouvrier espagnol (à la tête duquel se trouvait M. Felipe Gonzalez) se sont avérés être les grands vainqueurs. Toutefois l'UCD n'a pas réussi à obtenir la majorité absolue à la Chambre basse. Les Socialistes l'ont emporté dans les deux provinces les plus peuplées du pays — Madrid et Barcelone. M. Suarez, chef du groupe qui avait obtenu le plus grand nombre de sièges aux *Cortes*, est resté Premier Ministre et a annoncé le 4 juillet, la composition d'un nouveau Gouvernement.

Données statistiques

*1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
au Congrès des Députés*

Nombre d'électeurs inscrits	23 616 421
Votants.	18 232 049 (77,20 %)

Formation politique	Suffrages obtenus		Nombre de sièges
Union du Centre démocratique . . .	6 220 889	34,71	165
Parti socialiste ouvrier espagnol — Parti socialiste catalan (PSOE- PSC/PSOE).	5 240 464	29,24	118
Parti communiste espagnol — Parti socialiste unifié de Catalogne	1 655 744	9,24	20
Alliance populaire.	1 503 376	8,39	16
Unité socialiste (PSP-FPS).	804 382	4,48	6
Pacte démocratique pour la Catalogne- Démocrates-Chrétiens de Catalogne	666 398	3,71	13
Parti nationaliste basque	304 244	1,45	S
Front démocratique de gauche	259 840	1,40	1
Fédération démocrate chrétienne	250 902	1,29	
Autres partis d'extrême gauche	169 442	0,94	1
Centre indépendant	121 575	0,67	2
			350

2. Répartition des sièges au Sénat

Formation politique	« .. « de sièges *
Union du Centre démocratique.	105
Parti socialiste ouvrier espagnol — Parti socialiste catalan (SOE-PSC/PSOE).	35
Parti communiste espagnol — Parti socialiste unifié de Catalogne	12
Sénateurs pour la démocratie.	12
Front autonome.	7
Association des électeurs indépendants.	4
Unité démocratique.	3
Sénateurs démocrates.	3
Alliance populaire.	2
Unité socialiste (PSP-FPS).	2
Démocrates catalans.	2
Démocrates galiciens.	2
Divers.	5
Indépendants.	13
	208

* Sénateurs électifs seulement.